



Mairie d'Archigny

## Compte-Rendu tenant lieu de Procès-Verbal Réunion du 3 octobre 2017

**L'An deux mil dix-sept, le 3 octobre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune d'Archigny, régulièrement convoqués, se sont réunis en session extraordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky ROY.**

Etai(en) présents : M. BUSSEREAU, M. COGNE, Mme DUVEAU, Mme FLECHARD, Mme GOURMAUD, Mme LE MEUR, M. LEFEVRE, M. QUERE, M. ROY.

Absents avec délégation : Mme DESTREMAU donne pouvoir à M. ROY, Mme CARDINEAUX donne pouvoir à M. QUERE René.

Etai(ent) absent(s) : M. GOUILLY-FROSSARD, Mme ROUSSEL.

Etai(ent) excusé(s) : Mme VACHON

Secrétaire de séance : Mme GOURMAUD.

### Ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Délibération n° 66-2017 : Renouvellement d'un emploi CAE
3. Délibération n° 67-2017 : Renouvellement d'un emploi CAE

Monsieur le Maire explique qu'il était nécessaire d'organiser une session extraordinaire aujourd'hui puisqu'un contrat CAE se termine le 4 octobre prochain. Madame la Préfète a accordé le renouvellement de trois contrats CAE à destination des écoles. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne reste plus que deux contrats à renouveler puisque le troisième a trouvé un emploi dans sa commune.

### **1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

La secrétaire de séance est Madame Gourmaud.

### **2. Délibération n° 66-2017 : Renouvellement d'un emploi CAE**

#### **DELIBERATION n° 66/2017 : Renouvellement d'un emploi CAE**

Vu l'arrêté n° 9 du 17 février 2016, du préfet de région, fixant le montant de l'aide de l'Etat du contrat unique d'insertion (CUI) : contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et contrat initiative emploi (CIE),

Vu la délibération 71/2015 en date du 15 septembre 2015 portant création d'un emploi d'accompagnement dans l'emploi (CAE),

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent actuellement en place peut bénéficier d'un renouvellement de son contrat pour une nouvelle période de 12 mois à compter du 05 octobre 2017, avec un taux de prise en charge à 80 %, pour une durée hebdomadaire retenue pour le calcul de l'aide de 22 heures hebdomadaires.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le renouvellement d'un emploi en CAE pour une période de 12 mois, à compter du 05 octobre 2017, avec un temps de travail hebdomadaire de 22h et une rémunération au SMIC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tous documents de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote Pour 11 Contre 0 Abstention 0**

**3. Délibération n° 67-2017 : Renouvellement d'un emploi CAE**

Madame Duveau quitte la salle.

**DELIBERATION n° 67/2017 : Renouvellement d'un emploi CAE**

L'assemblée délibérante,

Vu l'arrêté n° 9 du 17 février 2016, du préfet de région, fixant le montant de l'aide de l'Etat du contrat unique d'insertion (CUI) : contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et contrat initiative emploi (CIE),

Vu la délibération 04/2014 en date du 21 janvier 2014 portant création d'un emploi d'accompagnement dans l'emploi (CAE),

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent actuellement en place peut bénéficier d'un renouvellement de son contrat pour une nouvelle période de 12 mois à compter du 17 novembre 2017, avec un taux de prise en charge à 80 %, pour une durée hebdomadaire retenue pour le calcul de l'aide de 22 heures hebdomadaires.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le renouvellement d'un emploi en CAE pour une période de 12 mois, à compter du 17 novembre 2017, avec un temps de travail hebdomadaire de 22h et une rémunération au SMIC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'Etat, ainsi que tous documents de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Vote Pour 10 Contre 0 Abstention 0**

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h55.